

Conférence téléphonée du 31 mars 2020 :

La santé des personnels confinée au second rôle!

Toulouse, le 1er avril 2020

La CGT avait écrit ce week-end au directeur régional pour poser un certain nombre de questions (http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article520).

Vous trouverez sur notre site à l'appui de ce compte rendu les (maigres) éléments de réponse qu'il nous a communiqués.

Nous avons poursuivi nos interventions sur l'objectif que nous nous sommes fixés depuis l'origine de cette crise sanitaire : la protection de la santé des collègues. Sur le double axe suivant :

- que la direction mette tout en œuvre pour qu'un minimum d'agents ne se déplace pour travailler ;
- que la direction prenne ses responsabilités pour ne pas mettre en péril la santé de ceux qui se déplacent sur les missions qualifiées de « vitales ».



Force est de constater que la priorité de la direction régionale (avec les limites techniques et organisationnelles que nous développerons ci-après) ne se situe par sur cette thématique. Les deux tiers de la réunion ont été consacrés à des questions d'organisation du travail.

À ce titre, nous ne pouvons que regretter l'absence d'un médecin de prévention dans les débats car la direction se réfugie souvent derrière leurs décisions et celles du secrétariat général du ministère pour justifier son action en matière de protection de la santé. À la décharge des médecins, leur champ territorial d'intervention est tellement vaste (plusieurs départements) qu'il leur est, dans la période, compliqué d'être

sur tous les fronts. Ainsi va la protection de la santé dans un pays où les CHSCT ont été supprimés dans le secteur privé et sont en passe de l'être dans la Fonction publique...

Le Covid-19 à la DRFiP 31

La direction nous annonce 38 cas de contamination (ou supposée contamination) et une dizaine de « personnes contacts » qui ont été mises en quatorzaine. Elle a précisé « qu'aucun collègue n'a, à ce jour, été hospitalisé et aucun testé positif ». À notre question de savoir combien ont été testés, la direction a répondu « Nous ne savons pas ». Et le problème est bien là !

L'absence de tests (qui ne relève bien sûr pas d'une décision locale) conduit à une diffusion constante de la maladie. Lorsqu'un collègue est suspecté, le tester permettrait dans un premier temps, de le rassurer, de lui permettre de prendre toutes les mesures utiles par rapport à son entourage et sa surveillance médicale personnelle. Et tester les collègues qui l'ont fréquenté pendant les derniers jours préviendrait la contamination d'autres personnes.

La direction, qui refuse définitivement de communiquer une liste nominative des personnes suspectées (au prétexte du secret médical et de l'opposition CNIL. Nous l'interprétons plus comme un manque de transparence), nous a communiqué oralement la liste des services où des agents ont été suspectés d'infection au Covid-19 : 1 cas à la BDV 1, 1 à la BDV 2, 2 au CDIF Colomiers, 2 à la DAJ, 1 à la BIL, 1 à la MDRA, 1 au PNSR, 2 à l'EDR, 1 au PCE Mirail, 1 au PCE Rangueil, 2 au PCRP Mirail, 1 au POLRE, 1 au SIE Colomiers, 2 au SIE Muret, 1 au SIP Cité, 1 au SIE Rangueil, 2 au SIP Nord-Ouest, 2 au SIP Rangueil, 1 au SPF Toulouse, 2 au SPF Muret, 1 à Caraman, 1 à Fronton, 1 à St-Gaudens (trésorerie), 5 à la division dépense-Occitane).

Nous n'en comptons que 35 mais les trois collègues de Balma qui avaient été mises en quatorzaine et ont réintégré les services, étaient-elles comptées dans les 38 ? Une liste écrite nous a été promise d'ici la fin de la semaine. Une vérification avec la liste des médecins de prévention sera également faite car la direction a bien conscience qu'il y a peut être un décalage entre leur information et celle des médecins.

Nous avons, depuis le début, exprimé nos doutes sur les mesures prises dans les services lorsqu'une personne est suspectée de contamination : tant en matière de nettoyage pour lequel les mesures préconisées par le secrétariat général sont en deçà de celles du ministère de la santé, que par rapport à la manière dont sont décidées les mises en quatorzaine de l'entourage professionnel de l'agent.

La DGFiP compte 1 348 cas avérés ou suspectés pour 103 000 agents, soit le triple de l'estimation de la proportion de contamination de la population française. Faut-il y voir un réel problème de prise en compte de la pandémie au sein de nos services ?

Le télétravail :

Le seul moyen de concilier les objectifs de protection de la santé des salariés et la poursuite des missions prioritaires est bien le télétravail. Malheureusement, malgré toute l'énergie déployée par nos collègues de l'ESI, le développement de ce moyen de travail à distance se heurte déjà au plafond de verre de l'austérité qui frappe l'ensemble des services publics.

Ainsi, la direction nous a expliqué que la limite du nombre de postes déployés en télétravail était atteinte, le nombre de connections sécurisées par VPN15 étant limité. Nous aurons donc en tout et pour tout 86 ordinateurs dédiés, ce qui est trop peu pour un effectif de 1 800 agents.

Nous sommes intervenus sur la possibilité d'installer la DDR3 en télétravail (que M. Perrin nous avait présentée comme possible dans sa réponse écrite de lundi. Revirement de situation de la Centrale : le système fonctionnerait mal - à moins que la raison véritable soit la limite atteinte en matière d'utilisation du VPN15 ...)

Nous avions proposé la possibilité de déployer les ordinateurs fixes des bureaux à domicile pour pallier la faible disponibilité d'ordinateurs portables. L'argument de la sécurité informatique nous avait été opposé. Nous avons aujourd'hui cité l'exemple d'un laboratoire pharmaceutique toulousain qui, malgré le maniement de données également confidentielles et sécurisées, avait tout de même fait le choix d'installer, pour maintenir son activité, ses applications sur les ordinateurs personnels des salariés quand c'était



possible. Réponse : ce n'est pas envisageable pour nous, il y a « multiplication d'attaques virales»(sic).

Le seul virus qui préoccupe les agents et la population, en ce moment, c'est le Covid-19 et cela doit être la préoccupation première de nos dirigeants! Nous sommes dans une quinzaine décisive, ce n'est pas nous qui le disons mais l'ensemble du monde médical!

Malgré les grosses réserves que nous avons sur le télétravail (notamment sur sa mise en péril des collectifs de travail et le fait qu'il risque d'être utilisé par l'administration pour accélérer le démantèlement des services), nous notons que la DGFiP, souvent prompte à lancer des innovations précédées d'une expérimentation expéditive et généralement biaisée (par exemple, dix mois dans deux directions pour l'accueil sur rendez-vous), a fait preuve d'une grande retenue pour mettre en place le télétravail dans les services (bien que celui-ci soit formalisé dans des textes officiels et constitue déjà une réalité forte dans plusieurs secteurs professionnels). On ne s'étonnera donc pas que la DGFiP soit, aujourd'hui, dans le contexte d'une pandémie virale grave, prise au dépourvu sur ce point.

Comment, en effet, transformer des milliers d'agents en télétravailleurs alors que tout a été fait pour en limiter le nombre et que le matériel nécessaire n'est pas au rendez-vous ?

Comment, aussi, permettre à un maximum d'agents assurant des missions prioritaires de ne pas être présents sur les sites dès lors qu'aucune réflexion organisationnelle n'a été menée en rapport avec le télétravail ? On ne s'étonnera pas non plus que nos responsables administratifs qui se targuent d'être des visionnaires quand il s'agit de parler du nouveau réseau de proximité se comportent aujourd'hui face au télétravail comme des poules qui ont trouvé un couteau.

Dans ce cadre, la direction a expliqué de quelle manière les BDV intervenaient : elles sont réparties par SIE, font du e-contacts et seront associées aux contacts des entreprises.

Pour les PCE, « la communication doit avoir lieu ce soir. On a la chance d'avoir une dizaine d'agents qui travaillent à distance et quelques PC qui étaient destinés aux vérifs et qui vont être redéployés. On va utiliser ces agents au traitement de la totalité des RCTVA en circuit long » (dixit la direction).

L'hygiène dans les services :

Nous nous sommes déjà longuement exprimés sur l'entreprise ISS. Le marché n'était pas respecté depuis des années, la situation pandémique n'a fait qu'accroître ces difficultés d'intervention. Heureusement, pour assurer les mesures d'hygiène de base et de désinfection, vous pouvez compter sur la DRFiP 31. En résumé, des commandes massives de gel hydroalcoolique sont en cours et devraient parvenir dans les services cette semaine. Nous constatons que dans beaucoup de services, c'est le système D qui prévaut et c'est souvent les agents qui apportent leur propre matériel de désinfection. La DRFiP 31 n'est pas seule en cause dans ce marasme qui impacte aussi la prophylaxie dans les entreprises. La délocalisation des productions de produits et matériels de désinfection et de protection et l'austérité qui a conduit à faire assurer le nettoyage par des entreprises esclavagistes dans la plupart des entreprises et des administrations conduisent au résultat que nous constatons dans cette période de pandémie.

Toutefois, nous enjoignons les collègues qui constatent que le ménage n'est pas fait ou les conditions d'hygiène ne sont pas remplies à exercer leur droit de retrait. La contagiosité du virus



sur les surfaces inertes, longtemps moquée au début de la crise sanitaire, n'est aujourd'hui plus remise en cause. À titre d'information, nous avons évoqué la situation d'un foyer infectieux à la DDFiP 64, pour lequel le médecin de prévention a clairement identifié le photocopieur commun à plusieurs services comme facteur probable de diffusion de l'infection.

Un arrivage de masques est également en cours (14 000 pour la DRFiP). À notre inquiétude de savoir si cette nouvelle préparait un retour des collègues en présentiel dans les services, il nous a été répondu que non. Quoi qu'il en soit, à raison de trois masques par

jour, on peut équiper 466 personnes pendant deux semaines de travail. La direction va devoir organiser une répartition qui va être compliquée (à moins que d'autres livraisons interviennent chaque semaine). Un recensement des agents qui utilisent les transports en commun est en cours, il serait bien qu'ils puissent en disposer en priorité, à défaut d'être confinés.

Par ailleurs, un recensement a lieu auprès des chefs de service pour définir les besoins en vitres plexiglas pour équiper les postes d'accueil pour la période post-confinement.

À la question posée sur l'utilisation des registres hygiène et sécurité par les agents pour signaler des problèmes liés à la pandémie, la direction nous a répondu qu'ils étaient toujours examinés, mais que l'urgence de certaines situations et la disponibilité faible de l'assistante de prévention, compte tenu de la pandémie, rendait préférable de passer directement par les chefs de services.

Les plans de continuité de l'activité :

Le directeur a rappelé que les PCA étaient établis « sous le contrôle » des chefs de pôle métier. Il

a comparé cela au Tagerfip, en précisant qu'il est de la responsabilité des chefs de service de faire vivre les plannings. Nous avons demandé à nouveau la transmission des plannings des services (qui n'est pas excessive dans la période et qui, seule, peut nous permettre de vérifier la présence des collègues), le refus a été catégorique. L'argument déployé dans la réponse écrite qui nous a été faite sur le sujet nous a laissé ... pantois : « Il ne me semble pas utile de vous mettre en cogestion de cette crise et reste preneur de vos observations ». Ou comment ne pas risquer d'être pris en faute ...



Nous resterons très attentifs à ce que le sureffectif ne soit pas pratiqué dans cette période particulière et avons confirmé que nous souhaitions un CHSCT concernant la trésorerie qui avait dérapé deux fois en quinze jours dans ce domaine.

Questions diverses:

- La direction nous a informé sur un dispositif de logement d'urgence mis en place pour des agents qui, ponctuellement, dans le cadre du PCA, auraient besoin d'un hébergement dans Toulouse. Il leur appartient de se rapprocher de leur chef de service, qui ont été informés du dispositif.
- La direction nous a informé que les agents qui sont titulaires d'une RQTH sont pour certains confinés, pour les autres, cela dépend de leur pathologie. Pour toute question à ce sujet, Mme Hamonet est à contacter et fait le relais avec le médecin (responsable cellule CVT).
- La DG a tranché la situation des agents en garde d'enfant de moins de 16 ans dont le conjoint est en télétravail : il sont bien en autorisation d'absence (télétravailleur signifiant bien non disponible pour garder les enfants).
 - La guestion des congés de printemps est toujours pendante à la DG.
 - La suite de la campagne d'évaluation professionnelle est reportée à une date ultérieure.
- La campagne impôt sur le revenu : nous avons demandé à notre direction de mettre tout en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'agents de pouvoir répondre au téléphone et aux courriels de leur domicile.

Dernière minute :

Fidèles à leur conception d'un dialogue social de qualité, le ministre Darmanin et la DGFiP viennent d'annoncer les dates de la campagne d'impôt sur le revenu à la presse avant d'en informer les représentants des personnels (qu'ils rencontrent collectivement tous les jours par téléphone en ce moment). Les dates seront les suivantes :

- ouverture des services en ligne le 20 avril ;
- date limite dépôt déclarations papier le 12 juin ;
- dates limites dépôt déclarations internet :
- départements 01 à 19 : 4 juin ;
- départements 20 à 54 : 8 juin ;
- départements 55 à 976 (donc DOM compris) : 11 juin.

Nous serons dès lors extrêmement vigilants sur la manière dont notre directeur local va organiser, en situation de pandémie, la mobilisation des services pour gérer cette phase majeure dans la vie professionnelle de beaucoup de collègues de notre direction.

